PRÉFET
DU VAL-D'OISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet

Précautions de sécurité

Nuit du 31 octobre au 1er novembre 2026

1. **Domaine public**
   - fermeture des accès et issues des bâtiments publics ;
   - vérification et maintien des éclairages publics le soir et la nuit ;
   - présence assurée de nature à empêcher les tentatives d'effraction et d'intrusion ;
   - enlèvement de tous les objets pouvant être utilisés comme projectiles sur la chaussée, dans les chantiers, les zones de travaux, ou à leurs abords (*barrières, cônes, matériaux divers, outils*) ;
   - vérification de la fermeture effective des postes de transformation d'électricité et de tout autre site sensible (*locaux techniques, gaines techniques et canalisations : eau, gaz, électricité, téléphone*) ;
   - dans les communes équipées d'un système de vidéo-protection : prolongation, le cas échéant, des horaires de surveillance des écrans.

2. **Ordures ménagères**
   - rangement des conteneurs à ordure et fermeture des locaux à poubelles ;
   - modification, le cas échéant, des horaires de ramassage des ordures pour que les poubelles ne soient pas sur la voie publique dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 2026 ;
   - coordination de la sortie des conteneurs à ordure et du passage des éboueurs afin d'éviter qu'ils restent dehors la nuit ;
   - enlèvement des encombrants à l'extérieur et le cas échéant, modification des tournées d'enlèvement.

3. **Véhicules**
   - enlèvement rapide de tous les véhicules « épaves et ventouses » dans les espaces publics et privés.

4. **Chantiers**
   - demander aux responsables des chantiers de prendre les mesures de sécurité adaptées (clôture, gardiennage).

* *
*